

EXTRAIT DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'AUVERGNE PAR EQUIPES

DEROULEMENT

Deux phases 1 et 2 avec reconstitution des poules en fin de 1^{ère} phase avec connexion aux championnats national et départementaux à la fin de chaque phase.

A – CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ :

Régionale 1 Féminin (R1F) : 1 poule de 8 équipes au maximum

- Equipe de 3 joueuses en un groupe unique
- Rencontre en 10 parties

Déroulement de la 1^{ère} phase

A l'issue des journées, l'équipe classée première accède à la division PréNationale de Zone (4 joueuses).

Déroulement de la 2^{ème} phase

A l'issue des journées, l'équipe classée première accède à la division PréNationale de Zone (4 joueuses).

B – CHAMPIONNAT REGIONAL MASCULIN : 4 divisions

Compositions des divisions

- PréNationale (PN): 1 poule de 8 équipes
- Régionale 1 (R1): 1 poule de 8 équipes
- Régionale 2 (R2): 2 poules de 8 équipes
- Régionale 3 (R3): 4 poules de 8 équipes

**Une même association ne peut être représentée
que par une seule équipe dans chaque poule!**

Déroulement de la 1^{ère} phase, à l'issue des 7 journées,

Montées :

- **PréNationale :** l'équipe classée 1^{ère} accède en N3
- **Régionale 1 :** les deux premières équipes accèdent en PN si
- **Régionale 2 :** la première équipe de chaque poule accède en R1
- **Régionale 3 :** la première équipe de chaque poule accède en R2

Accèdent en Régionale 3, à l'issue de la première phase :

- CD 63 : 4 équipes
- CD 03 : 2 équipes
- CD 15 : 1 équipe

**Une équipe désignée pour descendre
dans une division ne peut y être
remplacée par une équipe de la même
association désignée pour y monter
(voir Titre II Ch I article 14.2 des
règlements sportifs)**

Descentes :

Le nombre de descentes est fonction du nombre de descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure. Départage des équipes classées à un même rang dans des poules différentes (Voir Titre II Chapitre I Article 8 des Règlements Sportifs).

Déroulement de la 2^{ème} phase

Identique à la première phase sur la composition des divisions.

A l'issue du déroulement des poules :

- La première équipe de PN est déclarée Championne d'Auvergne de PN et accède à la division Nationale 3 la saison suivante.
- La première équipe de R1 est déclarée Championne d'Auvergne de R1 et accède à la division PréNationale la saison suivante accompagnée de l'équipe classée seconde

R2 : Une journée des titres est organisée opposant les vainqueurs de chaque poule , le vainqueur est déclaré champion d'Auvergne de Régionale 2, les vainqueurs de chaque poule accèdent à la division Régionale 1 la saison suivante.

R3 : Une journée des titres est organisée opposant les vainqueurs de chaque poule , le vainqueur est déclaré champion d'Auvergne de Régionale 3, les vainqueurs de chaque poule accèdent à la division Régionale 2 la saison suivante.

Formule de la compétition

- **PN – R1 – R2 :** équipe de 6 joueurs répartis en 2 groupes de 3 joueurs suivant les règlements sportifs fédéraux. **Les deux meilleurs joueurs jouent dans le groupe A et le moins bon joueur dans le groupe B.** Les tables ne sont pas affectées au groupe, les parties se disputent suivant l'ordre de la feuille de match.
- **R3 :** équipe de 4 joueurs en un groupe unique. Rencontre en 14 parties. Le meilleur classé de chaque équipe doit être inscrit en C ou W, et participe au double 1 ; le moins bon classé de chaque équipe doit être en D ou X, et participe au double 2.

Les rencontres se déroulent sur 2 tables

- PN : la rencontre est arrêtée dès que l'une des 2 équipes a un total de points-partie égal à la moitié des parties possibles plus un
- R1-R2-R3 : Toutes les parties sont jouées
- Toutes les équipes doivent se présenter au complet. (voir titre I chapitre IV article 19)

- Les Equipes à 5 joueurs en PN, R1 et R2 ou à 3 en R3 sont considérées incomplètes.
- Les Equipes à partir de 4 joueurs en PN, R1,R2 ou à 2 en R3 sont considérées FORFAIT (voir tableau des pénalités financières)

Qualification des joueurs- composition des équipes

* Tous(tes) les joueurs(ses) doivent être licencié(e)s.

* Pour la licence **voir annexe FP N°14 jointe**.

* Le capitaine, non joueur, d'une équipe doit être aussi licencié du club (au moins une licence promotionnelle).

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent participer que les joueurs qualifiés à la date initialement fixée

- **PN** : Les féminines ne peuvent pas participer.
- **R1 – R2 – R3** : Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin à raison de une au plus par équipe
- **Ne peuvent jouer, en PN et R1 que des joueurs ayant un nombre de points-licences supérieur ou égal à 1100 points ou figurant parmi les 14 meilleurs joueurs du club pour son équipe 1, les 20 meilleurs joueurs pour son équipe 2, les 26 meilleurs joueurs pour son équipe 3 dans l'ordre du nombre de points classement de la phase en cours**
- **Ne peuvent jouer, en R2 que des joueurs ayant un nombre de points-licences supérieur ou égal à 900 points ou figurant parmi les 14 meilleurs joueurs du club pour son équipe 1, les 20 meilleurs joueurs pour son équipe 2, les 26 meilleurs joueurs pour son équipe 3, les 32 meilleurs joueurs pour son équipe 4, dans l'ordre du nombre de points classement de la phase en cours.**

Dans le cas d'une entente, la totalité des joueurs des deux associations est prise en compte.

Cependant si un(e) joueur(se) non qualifiable selon son sexe ou son nombre de points-licence et son rang au sein du club, évolue en Championnat par Equipes Régional, son nombre de points est ramené à zéro point pour le calcul de la moyenne des points de l'équipe.

En cas de non-respect de ces points du règlement, les rencontres seront perdues par pénalité 20, 22, 28 ou 40 victoires à 0 selon les cas et 3 points à 0.

Dates et Horaires

- **Championnat Masculin** : le samedi à 16h30
- **Championnat Féminin** : le samedi à 15h

Ces dates et horaires sont impératifs dans le cas de non-accord entre les 2 clubs, sur un autre créneau au cours du week-end.

Dans le cas du choix d'un autre créneau ou d'avancement de la date, l'accord écrit des 2 capitaines doit être transmis au Président de la Commission Sportive Régionale – Monsieur SAUGUES Alain **15 jours avant**.

Le Président de la Commission sportive et Responsable du Championnat:

Monsieur SAUGUES Alain

74 rue Etienne Dolet

63000 Clermont-Ferrand

04.73.14.28.87 / 06 .08.47.80.99 e.mail : alainsaugues@wanadoo.fr

En pareil cas le club recevant à l'obligation de prévenir le juge-arbitre désigné au plus tard le lundi précédant la rencontre. A défaut, une amende de **16 €** sera appliquée. Pas de dérogation quant à l'horaire de communication du résultat.

En tout état de cause, si vous pensez avoir un problème de réception, prenez contact avec votre adversaire le plus tôt possible.

Les seuls cas de report, après en avoir eu l'accord du Président de la Commission Sportive sont les causes météorologiques ou particulières (sélections ou déplacements des Membres du Comité Directeur). **(Réponse définitive samedi 10h)**

Brûlage

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé. Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Placement des joueurs (joueuses) sur la feuille de rencontre

Pour déterminer les joueurs ou joueuses les mieux classé(e)s ou à l'inverse les moins bien classé(e)s, les capitaines doivent se baser sur le nombre de points inscrit sur la licence.

Moyenne des points licences joueurs (joueuses)

Lors de chaque journée de championnat par équipes, la moyenne des points licence des joueurs d'une équipe engagée en championnat par équipes régional doit toujours être inférieure à la moyenne des points licence des joueurs de toutes les équipes de numéro inférieur de la même association.

En cas d'infraction, l'équipe dont la moyenne des points licence des joueurs sera supérieure à celle d'une équipe de numéro inférieur, sera sanctionnée par match perdu par pénalité: 0 point.

Exemple : La moyenne des points licence des 4 joueurs de l'équipe 4 du TT Gannat (évoluant en R3) doit être inférieure à la moyenne des points licence des 4 joueurs de l'équipe 3 du TT Gannat (évoluant aussi en R3) qui elle-même doit être inférieure à la moyenne des points licence des 6 joueurs de l'équipe 2 du TT Gannat évoluant en R1, elle-même étant inférieure à la moyenne des points licence des 6 joueurs de l'entente Gannat-Ebreuil 1 évoluant en N3.

Si lors d'une journée, la moyenne des points licence des joueurs de l'équipe 4 est supérieure à celle de l'équipe 3, c'est l'équipe 4 qui est sanctionnée par match perdu.

- **ATTENTION FEMININES**

- Pour les classements féminins, il faut seulement prendre pour référence le nombre de points inscrit sur la licence.

- Toute joueuse ayant participé à trois rencontres dans une phase de championnat féminin, ne pourra participer au titre de la même phase à la journée des titres ou à une rencontre de barrage pour le championnat régional masculin.

Décompte des points partie en championnat régional

Pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

Un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe marque 1 point.

Un joueur gagne une partie par forfait ou non: son équipe marque 2 points

Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point.

Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point.

Un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; si ce joueur ne dispute pas ses éventuelles parties restantes, son équipe marquera 0 point par partie non jouée.

Les points rencontre suivants sont attribués à l'issue de chaque rencontre : une victoire : 3 points – un résultat nul : 2 points – une défaite : 1 point – une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

Classement des équipes dans une poule

Le Classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- en faisant le total de leurs points rencontre ;
- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points partie gagnés par les points partie perdus pour ces mêmes rencontres ;
- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues dans la ou les mêmes rencontres
- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans la ou les mêmes rencontres ;
- si besoin est, en cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué.

Dans le cas du départage des équipes ex-aequo :

Après une saison de fonctionnement et dans le but de ne pas favoriser exagérément une équipe bénéficiant d'une victoire par forfait ou pénalité, les points parties seront attribués de la façon suivante :

- **pour l'équipe qui bénéficie de la victoire par forfait ou pénalité : victoire 40/17 pour une équipe à 6, 22/13 pour une équipe à 4, 20/7 pour une équipe à 3.**
- **Pour l'équipe pénalisée par le forfait ou la pénalité : défaite 40/0 pour une équipe à 6, 28/0 pour une équipe à 4, 20/0 pour une équipe à 3.**
- **Chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.**